

Bassenge, le 09/04/2024

PROVINCE DE LIEGE
ARRONDISSEMENT DE LIEGE
COMMUNE DE BASSENGE
Service Urbanisme
Rue du Frêne, 38
4690 BASSENGE
Tél. : 04/273.78.76
Fax. : 04/286.18.59
Cpte bancaire : BE91-0910-0041-2176
Agent traitant : CELINE MORDAN
celine.mordan@bassenge.be
Nos réf. : N2024/04.06
Réf notaire :***

Maître KASCHTEN Marc
Rue de Campine, 42
4000 Liège

Objet : Informations notariales – Annexe 49

Maître,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, sous le couvert de la présente, l'annexe 49 formulaire III B en réponse à votre demande réceptionnée en nos services en date du 11/03/2024.

Ce formulaire concerne un bien sis Rue du Couvent, 1 à 4690 Eben-Emael ; cadastré division 6, section D n°10P et appartenant à ***** demeurant du Couvent 1 à 4690 Eben-Emael.

Pour chaque demande d'information notariale, vous êtes redevable de la somme de 25 € auprès de l'Administration Communale. **Dès lors, pourriez-vous verser 25 € pour la demande ci-jointe** sur le compte bancaire BE91 0910-0041-2176 avec la communication suivante : N2024/04.06.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Maître, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par Ordonnance,

Le Directeur général f.f.
T. FONTAINE

La Bourgmestre
V. HIANCE



MJ0001404

RU

Bassenge, le mercredi 10 avril 2024

PROVINCE DE LIEGE
ARRONDISSEMENT DE LIEGE
COMMUNE DE BASSENGE

Service Urbanisme

Rue du Frêne, 38

4690 BASSENGE

Tél. : 04/273.78.78

Fax. : 04/286.18.59

Cpte bancaire : BE 91-09100041-2176

Agent traitant : Céline Mordan

celine.mordan@bassenge.be

Nos réf : N2024/04.06



Vos réf :

Informations notariales – Demande de renseignements urbanistiques

| | |
|-------------------------------------|---|
| Parcelle concernée | Division: BASSENGE 6 DIV/EBEN-EMAEL/ Section: D Numéro: D 10 P INS: 62011 Surface calculée: 7.38 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Rue du Couvent 1 , 4690 Eben-Emael |
| Plan de secteur | <u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> LIEGE 1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100% soit 7.38 ares) <u>Surcharges du plan de secteur</u> <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non |
| Guides Régionaux d'Urbanisme | Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non |

| | |
|---|--|
| | <p>Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non</p> <p>Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 62011-RMR-0001-01 Libellé: Bassenge Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001</p> <p>Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 62011-REP-0001-01 Libellé: Bassenge Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991</p> <p>Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non</p> |
| Guides Communaux d'Urbanisme | <p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 62011-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal de bâtisse concernant la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 28/06/1979 (Roi (arrêté))</p> |
| Schéma de Développement Communal | <p>Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non</p> |
| Permis d'Urbanisation | <p>Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non</p> |
| Rénovation urbaine | <p>Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non</p> |
| Revitalisation urbaine | <p>Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non</p> |
| Sites à réaménager (SAR) | <p>Parcelle située dans un SAR: Non</p> |
| Périmètre de reconnaissance économique | <p>La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non</p> |

| | |
|--|---|
| Schéma d'Orientation local | Parcelle concernée par un SOL: Non |
| Périmètre de remembrement urbain | Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non |
| Zones d'assainissement | 1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC) |
| Cours d'eau | Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non |
| Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche. | La parcelle n'est située dans aucune zone |
| Axe de ruissellement concentré | Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui |
| Zone de prévention des captages (SPW) | Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non |
| Parc naturel | Parcelle située dans un parc naturel: Non |
| Liste des arbres et haies remarquables | Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non |

| | |
|---|--|
| | <p>Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non</p> <p>Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non</p> <p>Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Oui</p> <p>Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Oui</p> <p>Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Oui</p> <p>La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non</p> |
| ADESA - Points et lignes (PVR/LVR) | <p>Sélection située dans un PIP: Non</p> <p>Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non</p> |
| Zone Natura 2000 | Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 |
| Zone Natura 2000 (100m) | Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000 |
| <p>Servitudes</p> <p>La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour.</p> <p>Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)</p> | Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON |
| Wateringue | Parcelle contenant une wateringue: Non |
| Canalisations de gaz Fluxys | Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non |
| Seveso | <p>Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non</p> <p>Zones contours des entreprises SEVESO: Non</p> <p>Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non</p> <p>Zones vulnérables SEVESO: Non</p> |
| Banque de données de l'Etat des Sols: | <p>Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non</p> <p>Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non</p> |

| | |
|---|--|
| Zones de consultation obligatoires du sous-sol | <p>La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines</p> <p>La parcelle n'a pas une présence de puits de mines</p> <p>La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines</p> <p>La parcelle n'a pas une présence de minières de fer</p> <p>La parcelle n'a pas une présence de karst</p> |
| Cavité souterraine d'intérêt scientifique | Parcelle située dans une cavité: Non |
| Eboulement | <p>Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non</p> <p>La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non</p> |
| Patrimoine - Biens classés et zones de protection | <p>Parcelle contenant un monument classé : Non</p> <p>Parcelle contenant un site classé : Non</p> <p>Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non</p> <p>Parcelle contenant un site archéologique classé : Non</p> <p>Parcelle contenant une zone de protection : Non</p> |
| Inventaire du patrimoine immobilier culturel: | Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non |
| Carte archéologique | <p>La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui</p> <p>(100% soit 7.38 ares)</p> |
| Chemin de Grande Communication (Liège) | Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non |
| Modifications à l'atlas de la voirie vicinale | Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non |
| Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW) | Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non |
| Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers | Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non |
| Bruit des aéroports wallons (Charleroi et Liège) | <p>Parcelle non située dans une zone de bruit PDLT</p> <p>Parcelle non située dans une zone de bruit PEB</p> |
| Données AIDE: | <p>La parcelle est traversée par un ouvrage: NON</p> <p>La parcelle est traversée par un égout: NON</p> <p>La parcelle est traversée par un collecteur: NON</p> |

| | |
|--|--|
| | La parcelle est traversée par un ruisseau canalisé: NON |
| Permis ICEDD: | La parcelle est concernée par un permis repris des données ICEDD: NON |
| SCTc: | La parcelle se trouve dans la vocation de la zone d'habitat: OUI Noyau d'Eben : de 15 à 20 logements par ha (100% soit 7.38 ares) |
| Infrastructures techniques, source ICEDD: | La parcelle est traversée par la conduite OTAN: NON La parcelle se trouve à moins de 50 mètres de la conduite OTAN: NON La parcelle est traversée par la distribution du gaz: NON La parcelle se trouve à moins de 20 mètres de la distribution du gaz: NON La parcelle est traversée par la canalisation Air liquid: NON la parcelle se trouve à moins de 50 mètres de la canalisation Air liquid: NON La parcelle est traversée par la SOWAER: NON La parcelle se trouve à moins de 50 mètres SOWAER: NON |

Permis de lotir ou d'urbanisation :

Le bien en cause a fait l'objet du permis de bâtir ou d'urbanisme délivré le 19/12/1995.

Ce permis a été délivré pour la régularisation d'un studio.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou urbanisation délivré avant le 1^{er} janvier 1977 ;

Certificat d'urbanisme :

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Infractions :

Nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en existe pas ou qu'une autre instance (Service public de Wallonie, plainte directe auprès des Cours et Tribunaux...) n'a pas entamé de procédure.

Arrêté d'insalubrité et/ou d'inhabitabilité :

Le bien n'a pas fait l'objet d'un arrêté communal d'insalubrité, ce qui ne signifie pas qu'il est parfaitement salubre.

Il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'article D.IV.4, à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme.

Il existe des règles relatives à la péremption des permis.

L'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis.

Bassenge, le mercredi 10 avril 2024

Registre des demandes notaires n° N2024/04.06

PAR ORDONNANCE

Le Directeur général f.f.,
T. FONTAINE



La Bourgmestre,
V. HIANCE

Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.